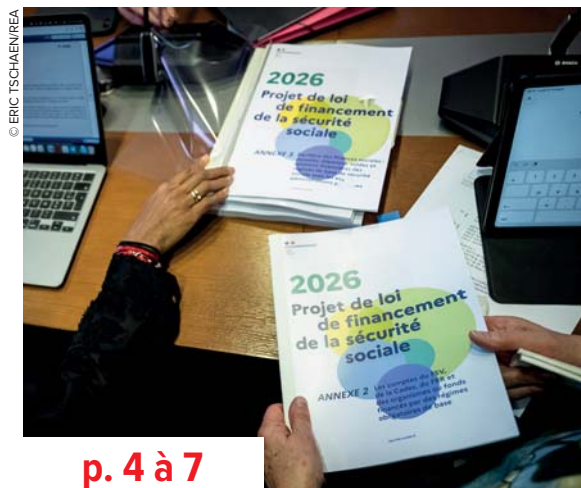


LE GEL DE NOS DROITS, C'EST NON !





p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

//// ACTU (pages 4 à 7)

Toute notre ténacité pour nos droits et contre l'austérité

- Réforme des retraites : c'est l'abrogation que les travailleurs demandent.
- Projets de budgets 2026 : de l'inégalité dans les efforts prônés.
- Transposition des ANI : une victoire du paritarisme.
- Salaires : 11% des branches ont encore des minima inférieurs au Smic.
- Emploi : les contrats précaires en nette hausse.
- Assurance chômage : les ponctions de l'État mettent à nouveau les comptes dans le rouge.

//// DROIT (page 9)

- Maladie professionnelle et reclassement. Quand le salarié n'est pas d'accord avec l'offre de reclassement...

//// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Projets budgétaires 2026 : un déluge d'austérité menaçant les travailleurs.

//// INTERNATIONAL (page 16)

- En Belgique, « L'appel de novembre » prévoit trois nouvelles journées de grève.
- États-Unis : un mois de « shutdown » et 1,4 million de fonctionnaires sans salaire.

//// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 17 à 21)

- Projet de loi de finances 2026 : les riches trinquent... à la santé des autres. Analyse du secteur confédéral de l'économie et du service public.
- Nestlé dégraisse, les marchés applaudissent.
- Appels d'offres : les salariés Transdev du pays d'Aix mobilisés pour leur avenir.
- Fermeture de l'usine Orangina à la Courneuve : FO exige un PSE à la hauteur du préjudice.
- Chez SADS Auxi'life, la demande légitime d'un salaire payé « en temps et en heure ».
- C&A : après huit PSE, la direction plus opaque que jamais.
- Salaires dans les IEG : FO ne signe pas.
- FO mobilisée pour la défense des CESE et CESER.
- Santé mentale : des risques accrus pour les cadres et les managers.

//// CULTURE (page 22)

- Essai. Sans résistance, l'IA ne fera pas que supprimer des emplois.
- Livre. Des coopératives qui changent la vie.

//// PORTRAIT (page 23)

- Nordine Ouali, engagé aux côtés des salariés du site logistique de La Redoute.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,
C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Bouvier, T. Bouvines, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2025.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



SUSPENDUS À UN FIL

La réforme des retraites est revenue en boomerang entre les mains du gouvernement ces dernières semaines, allant jusqu'à lier son sort à une promesse de suspension du report de l'âge et de l'allongement de la durée de cotisation.

Cette mesure est inscrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, par le biais d'une lettre rectificative. À circonstances exceptionnelles, procédé exceptionnel.

Mais cette suspension ne tient qu'à un fil. D'abord, suspension n'est pas abrogation, c'est pourquoi Force Ouvrière a réaffirmé partout sa revendication pour l'abrogation de la réforme des retraites 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée.

La mesure doit encore survivre au débat parlementaire, qui s'annonce semé d'embûches. Au cours du week-end, le président du Sénat a déjà promis que les sénateurs entendaient rétablir la réforme des retraites si l'Assemblée venait à décider de sa suspension.

Il s'agit en réalité d'un décalage du calendrier de la réforme qui permettra aux générations allant de 1964 à 1968 de partir un trimestre plus tôt que prévu. Le coût de ce changement est évalué à 100 millions d'euros en 2026 et 1,4 milliard d'euros en 2027. Pour financer la mesure, le gouvernement entend mettre une nouvelle fois à contribution les organismes complémentaires de santé et les retraités, à travers une taxe pour les uns et un gel des pensions pour les autres.

La « suspension », ou plutôt le décalage, de la réforme des retraites serait donc compensée par des mesures qui viennent doublement pénaliser les retraités et futurs retraités. Et pour compléter le financement de nos régimes de retraite, sans augmentation des cotisations ou diminution des pensions, il faudrait travailler davantage!

Pour FO, il ne faut pas travailler plus, il faut travailler tous! C'est pourquoi il faut parler emploi, emploi des jeunes, emploi des seniors, aménagement des fins de carrière, pénibilité, égalité entre les femmes et les hommes, pouvoir d'achat des retraités, conditionnalité des aides publiques... Ici se trouvent les pistes de financement, plutôt que les projets de retraite par points ou de retraite par capitalisation que le gouvernement

voudrait remettre sur la table!

Lors de la réforme avortée de 2020, FO n'a eu de cesse d'alerter sur les pièges de la retraite par points et ses conséquences négatives, le principal danger résidant dans l'incertitude quant à

la valeur des droits acquis, qui peuvent être ajustés en fonction des conditions économiques, comme l'inflation ou les déficits budgétaires.

FO s'oppose aussi à la retraite par capitalisation, qui s'appuie sur un principe d'individualisation. Dans ce système, chaque travailleur épargne pour sa propre retraite en investissant des fonds dans des comptes ou des portefeuilles spécifiques. L'un des plus grands risques de la retraite par capitalisation est sa forte sensibilité aux variations des marchés financiers. Une retraite suspendue à un fil, en quelque sorte...

***Pour FO, il ne faut pas
travailler plus,
il faut travailler tous!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

TOUTE NOTRE TÉNACITÉ POUR NO

Des projets budgétaires qui prévoient, une fois encore, de peu solliciter fiscalement – et même moins – les très riches et les très grandes entreprises en 2026. Une réforme des retraites annoncée comme « *suspendue* » ou « *décalée* », ce qui n'est toujours pas l'abrogation que demande FO. Tandis que, par ailleurs, reviennent dangereusement dans la lumière des projets de retraite à points et de capitalisation. En cette fin octobre, alors que les travailleurs sont toujours aux prises avec des salaires trop faibles et même sous les minima dans certaines branches, que s'observe aussi une baisse des recrutements en CDI ou encore que l'Unédic, toujours ponctionnée par l'État, redoute une forte dégradation de ses comptes, et donc de ses moyens, FO est plus que jamais déterminée à faire aboutir ses revendications. Avec à la clé, des victoires. Ainsi celle de l'adoption, le 15 octobre, du projet de loi transposant plusieurs accords nationaux (ANI), dont celui supprimant pour les élus du CSE la limitation à trois mandats successifs.

Projets de budgets 2026 : de l'inégalité dans les efforts prônés

Un projet de loi de finances (PLF) en forme de « *lourde facture pour les travailleurs* » et un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) en forme lui de « *budget d'austérité pour les assurés sociaux* », telle était la réaction de FO aux projets budgétaires pour 2026 portant des « *gels* », celui du barème de l'impôt sur le revenu (l'Assemblée a voté contre le 25 octobre) ou encore des prestations sociales. Nombre de mesures des projets budgétaires pèseraient sur les porte-monnaie, entre autres en matière de logement (gel des APL) ou encore de santé (hausse des restes à charge). Par effet ricochet, une mesure, inscrite au PLFSS et visant une recette de 1,2 milliard d'euros, impacterait aussi le pouvoir d'achat des salariés : la hausse de 8% de la contribution employeur appliquée aux compléments de salaire (titres-restaurant, chèques-vacances, chèques-cadeaux) et aux avantages financés par le CSE. Le 27 octobre en commission, les députés ont voté contre cette mesure. Reste à confirmer ce vote dans l'hémicycle.

Impositions limitées et petits rendements

Quel sort réservent les projets 2026 aux grandes entreprises et aux ménages aux très hauts revenus? Confortable. Ainsi, la surtaxe sur les très grandes entreprises a été prévue avec un rendement à quatre milliards en 2026 contre huit en 2025. Le rendement a été porté à six milliards par un amendement adopté le 27 octobre. Avec une contribution exceptionnelle combinée à l'impôt sur les sociétés (IS), les entreprises au chiffre d'affaires entre un et trois milliards seraient taxées à 26,25%. Celles au chiffre d'affaires de plus de trois milliards, à 33,8%. C'est globalement le taux d'imposition (33%) de l'IS avant la réforme de 2016, accélérée en 2018. Quant aux allègements généraux de cotisations patronales, après une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2025,

ce serait trois milliards en 2026. Ce qui reste timide face au manque à gagner de plus de 80 milliards d'euros par an qu'induisent les exonérations pour les comptes publics. Pour les ménages aux revenus annuels supérieurs à 250 000 euros pour une personne, le PLF prévoit le maintien de la « *contribution différentielle* », et son petit rendement, soit 1,5 milliard d'euros en 2026. Celui de feu l'ISF était de 5 milliards. L'Assemblée devrait examiner cette semaine une version allégée de la taxe Zucman. À ce type de mesure, le gouvernement avait préféré une taxe de 2% sur le patrimoine des holdings familiales en évacuant du calcul le patrimoine financier et immobilier. Au final, celle-ci aurait un rendement de moins d'un milliard d'euros par an. Dérisoire, donc.

Valérie Forgeront



S DROITS ET CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Réforme des retraites : c'est l'abrogation que les travailleurs demandent

Imposée à coups de 49.3 en 2023, la réforme des retraites – qui recule de deux ans (à 64 ans) le départ légal à taux plein et qui accélère le calendrier Touraine (décidé en 2014 et entré en vigueur en 2020) de l'allongement de la durée de cotisation – demeure au cœur de la contestation des travailleurs. Annoncée le 14 octobre par le Premier ministre, la « suspension » de la réforme jusqu'au 1^{er} janvier 2028 ne satisfait pas. Elle « ne peut qu'être un préalable à l'abandon de la réforme in fine », soulignaient le 20 octobre les huit organisations de l'intersyndicale, dont FO. Et de préciser que cette suspension « signifie que les générations nées en 1964 et en 1965 pourraient partir quelques mois plus tôt que prévu, à 62 ans et 9 mois et avec 170 trimestres de cotisations ». De son côté, la confédération rappelait dès le 14 octobre que « la suspension n'est

pas l'abrogation ». Le gouvernement a fait inscrire la mesure dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (garni de quelque 1500 amendements), via une « lettre rectificative ». Le PLFSS, examiné en commission depuis le 27 octobre et jusqu'au 31, sera débattu à l'Assemblée du 4 au 12 novembre. En cas d'adoption en première lecture, le texte sera transmis au Sénat. Son président, Gérard Larcher, prévient d'ores et déjà que si l'Assemblée vote la suspension, la Haute assemblée rétablira la réforme. L'Assemblée garde toutefois la main en dernier ressort.

La retraite à points toujours en embuscade ?

Le « coût » de la suspension, laquelle exclut les carrières longues, serait de 100 millions d'euros en 2026 et de 1,4 milliard en

2027 selon le gouvernement qui prévoit, pour « compenser », de surtaxer (de 2,05% à 2,25%) les organismes complémentaires de santé et de renforcer la sous-indexation (à l'inflation) des pensions, prévue à partir de 2027, de 0,4 point à 0,9 point. Ce qui impacterait donc les assurés sociaux et les retraités. La décision concernant la réforme des retraites n'est « ni une abrogation, ni une suspension », mais le « décalage d'une échéance », insiste de son côté le président de la République, évoquant aussi des « perspectives de référendum ». Au sein de l'exécutif, entre autres, l'idée d'une retraite à points, déjà tentée en 2020 et vigoureusement combattue par FO, semble ne pas avoir été abandonnée. Ainsi et seulement six jours après sa nomination, le nouveau ministre du Travail, Jean-Pierre Farendou, l'a évoquée le 18 octobre, de même que la capitalisation. **Valérie Forgeront**



Transposition des ANI : une victoire du paritarisme

La limitation à trois mandats consécutifs pour les élus du CSE, une disposition des ordonnances Macron particulièrement dénoncée par FO, c'est terminé. Après le Sénat le 10 juillet, l'Assemblée nationale a définitivement adopté, le 15 octobre, le projet de loi visant à transposer trois accords nationaux interprofessionnels (ANI) signés par FO. Il reprend les deux ANI du 14 novembre 2024 sur l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social, des mesures de la convention d'Assurance chômage du 15 novembre 2024 et l'ANI du 25 juin 2025 sur les transitions et reconversions professionnelles.

La retraite progressive dès 60 ans

Parmi les autres avancées contenues dans ces accords majoritaires, figurent notamment la retraite progressive dès 60 ans (au lieu de 62 ans) pour les salariés du privé comme du public, ainsi que l'obligation de négocier des mesures concernant les salariés expérimentés.

En matière d'Assurance chômage, la durée minimale d'affiliation pour ouvrir des droits est abaissée à cinq mois (au lieu de six) pour les primo-accédants, c'est-à-dire les personnes n'ayant jamais été indemnisées par l'Assurance chômage ou pas depuis au moins vingt ans.

FO se félicite de l'adoption de cette loi, tout en regrettant que onze mois aient été nécessaires pour parvenir à la transposition de ces ANI, revendication que la confédération n'a eu de cesse de porter depuis la signature de ces accords.

Clarisse Josselin

TOUTE NOTRE TÉNACITÉ POUR NO

Assurance chômage : les ponctions de l'État mettent à nouveau les comptes dans le rouge

Après des comptes quasiment à l'équilibre (-100 millions d'euros) en 2025, le déficit de l'Assurance chômage atteindrait 1,3 milliard d'euros l'an prochain, selon l'Unédic, qui a actualisé, le 22 octobre, ses prévisions financières à l'horizon 2027. En cause notamment, les ponctions opérées par l'État sur les recettes du régime, sous

forme de moindres compensations d'exonérations, à hauteur de 3,35 milliards d'euros en 2025 et de 4,1 milliards d'euros en 2026.

18 milliards d'euros de dette Covid

Sans ces prélèvements, le solde de l'Assurance chômage aurait été positif de 2,7 milliards

d'euros en 2026, estime l'organisme paritaire. Le bureau de l'Unédic a demandé au gouvernement de baisser ces ponctions pour 2026.

Cette situation empêche le régime de se désendetter, alors qu'il doit commencer en 2026 à rembourser la dette Covid de 18 milliards d'euros, contractée pendant la pandémie pour financer les mesures d'urgence. Pour faire face à ses obligations, il est contraint de recourir à de nouveaux emprunts, à un taux bien plus élevé que durant la crise sanitaire. Le poids de la dette va ainsi doubler entre 2022 et 2027, passant à 1,7% des recettes du régime. Quant à la dette elle-même, elle devrait atteindre 60,8 milliards fin 2026, contre 48,2 milliards sans les prélèvements de l'État et la surcharge d'intérêts.

« C'est la troisième année que les ponctions de l'État mettent dans le rouge les comptes de

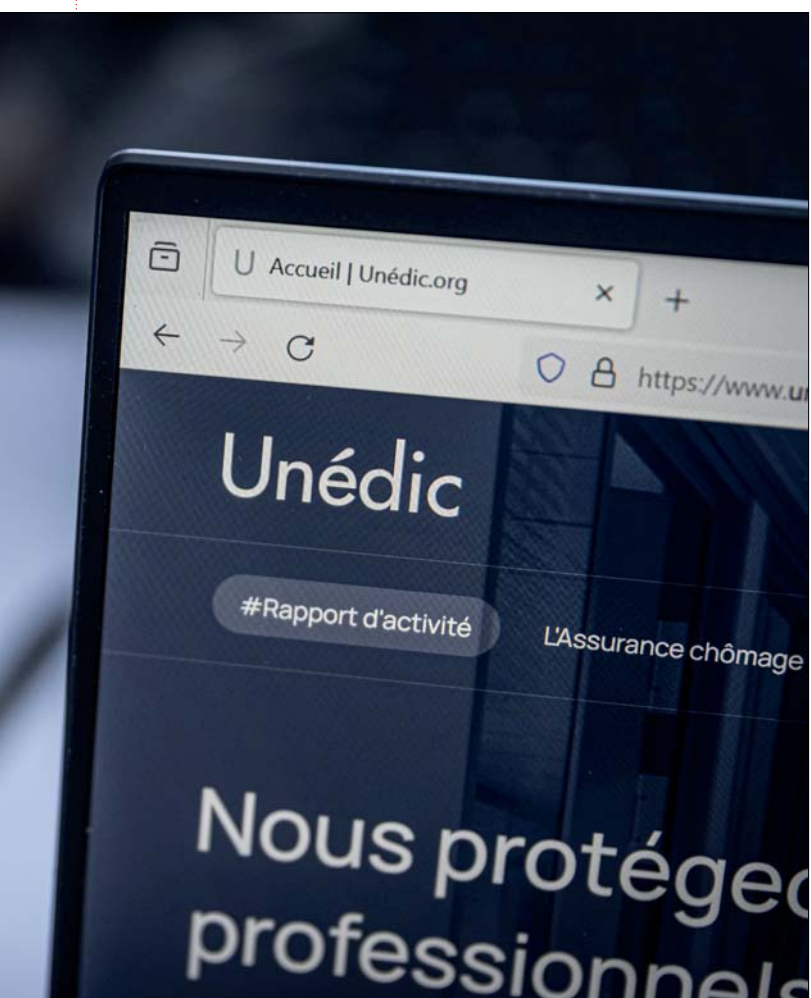
l'Assurance chômage. Comme il fixe par décrets de carence les conditions d'indemnisation, le gouvernement considère que les excédents, obtenus sur le dos des demandeurs d'emploi, reviennent à l'État », dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Par ailleurs, les interlocuteurs sociaux attendent toujours de savoir s'ils seront appelés à négocier une nouvelle convention d'Assurance chômage. Le 17 octobre, le Conseil d'État, saisi par FO, a validé la légalité de la lettre de cadrage – qui n'a aucune valeur de contrainte – envoyée en août par le Premier ministre François Bayrou, et qui fixait une échéance au 15 novembre. « Mais plus tard, si un décret de carence est pris, nous pourrions parfaitement le contester sur la base de cette lettre », précise Michel Beaugas.

Clarisse Josselin

Salaires : 11% des branches ont encore des minima

La situation s'améliore, mais certaines branches ne sont toujours pas en conformité avec le Smic. Selon le dernier comité de suivi des négociations salariales de branche, qui s'est tenu le 3 octobre, sur 171 branches couvrant chacune plus de 5000 salariés, 19 d'entre elles (11%) ont encore au moins un coefficient inférieur au Smic. C'est mieux qu'en janvier 2025, où, sous l'effet de la revalorisation du Smic en 2024, 75 branches affichaient alors un ou plusieurs minima inférieurs au salaire minimum. Mais des blocages



© KERMALOPIEA

S DROITS ET CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Emploi : les contrats précaires en nette hausse

Dans le privé, les embauches ont augmenté de 1,1% au deuxième trimestre 2025 par rapport au premier trimestre, avec 6502500 contrats de travail signés (hors agriculture et intérim), selon les données de la Dares publiées le 9 octobre. Mais elles sont tirées par les CDD, non par les CDI. Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée a en effet progressé de 1,5% au second trimestre 2025, après 0,4% au trimestre précédent. Les embauches en CDI, elles, ont continué de chuter : de 0,8% au second trimestre 2025, après un recul de 1,3% au premier trimestre. L'envol des contrats précaires interroge pour le moins l'efficacité du bonus-malus de l'Assurance chômage, que FO veut d'ailleurs remettre à plat. D'autant que cette montée en charge des contrats précaires traduit une tendance de fond : sur un an, les embauches en CDD ont en effet augmenté de 3,9% alors que celles en CDI ont reculé de 6,5%. La part des CDD dans les embauches (+1,4 point) « est à son plus haut niveau depuis le troisième trimestre 2017 », constate la Dares.

continué de baisser dans la construction, à un rythme plus modéré qu'au trimestre précédent (-0,2%, après -1,3%). Elles ont augmenté dans l'industrie (+0,9%, après +1,0%), mais surtout dans le tertiaire (+1,2%, après +0,1%), en particulier dans le commerce, selon l'étude. Si les missions en intérim (sortie de vigie pour l'emploi)

restent conséquentes (4999400 missions au deuxième trimestre 2025), le nombre de nouvelles missions a légèrement baissé au deuxième trimestre 2025 (-0,3%, après +1,2% au trimestre précédent). Sur un an, le nombre d'embauches d'intérimaires a diminué de 1,9%, relève la Dares.

Ariane Dupré

© ARNAUD HEBERT/REA



L'emploi intérimaire en baisse

Côté marché du travail, parmi les 6502500 contrats de travail signés au second trimestre 2025, les embauches ont

Branches ont inférieurs au Smic

perdurent avec le patronat. Dans les 19 branches non conformes, les négociations sont dans l'impasse, ainsi dans l'hospitalisation privée, où l'avenant 33, prévoyant l'intégration des indemnités issues des Ségur dans la rémunération minimale annuelle de niveau, a suscité l'opposition des syndicats, notamment de FO. Même situation de non-revalorisation pour les salariés permanents des entreprises de travail temporaire, les négociations conventionnelles en janvier 2025 n'ont abouti à aucun accord. À noter : dans les

branches soumises à agrément, que FO a demandé à inclure dans ce périmètre, trois d'entre elles (social et médico-social, secteur maritime et agricole) ne sont toujours pas en conformité avec le Smic.

FO rappelle la nécessité de contraintes pour les employeurs

Face à cette situation, lors de cette réunion avec la Direction générale du travail, FO a rappelé l'urgence de conditionner l'octroi des aides publiques à la conformité des branches au Smic. En 2023, après la conférence sociale sur les bas salaires, Élisabeth Borne, alors Première ministre, avait envisagé une baisse des exonérations de cotisations pour les employeurs en non-conformité, s'ils ne rectifiaient pas le tir d'ici 2024. Un projet de sanction qui a été totalement abandonné par les gouvernements suivants.

Ariane Dupré

**6 000 000,
c'est un
joli chiffre.
Pas un numéro.**



À l'aube de nos 65 ans, nous avons franchi le cap des 6 millions de sociétaires. C'est à Nolwenn S., notre nouveau sociétaire, que nous le devons. Merci à lui, mais aussi à nos 5 999 999 autres sociétaires d'avoir choisi la Macif : un modèle sans actionnaires, avec des prix justes et un service client toujours à vos côtés. Pour nous, vous ne serez jamais un simple numéro.



La Macif,
c'est **vous.**



* Étude OpinionWay - 1005 répondants - Janvier 2024 - Catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Maladie professionnelle et reclassement

Quand le salarié n'est pas d'accord avec l'offre de reclassement...

Un salarié est embauché en 2007 et est repris par une autre société en 2011. Il est placé en arrêt de travail à compter du 26 novembre 2014, arrêt de travail dû à une maladie professionnelle reconnue par la CPAM en juin 2015.

Il est déclaré inapte à son poste par un avis du médecin du travail du 1^{er} octobre 2019 et licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement le 29 novembre 2019.

Contestant son licenciement, il saisit le conseil de prud'hommes au motif que le poste proposé ne correspondait pas aux préconisations du médecin du travail.

La cour d'appel condamne l'employeur à verser au salarié les indemnités dues en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse au motif qu'il a failli à son obligation de reclassement, et ordonne le remboursement des indemnités de chômage dans la limite de six mois.

L'employeur exerce un pourvoi en cassation.

Il justifie avoir pris en compte les recommandations du médecin du travail préconisant « un poste de vendeur, (...) un poste sans gestes répétitifs des membres supérieurs et sans gestes "bras au-dessus de la ligne horizontale des épaules" », sans toutefois avoir précisé les tâches d'un vendeur.

La Cour de cassation rejette le moyen au motif que, dans la mesure où le salarié contestait le fait que le poste proposé correspondait aux préconisations du médecin du travail, c'était à l'employeur de rapporter la preuve que sa proposition correspondait bien au poste proposé par le médecin du travail, au besoin en demandant un nouvel avis de ce dernier.

De plus, la validation ne pouvait être acquise sans description détaillée des tâches à accomplir au médecin du travail, ce qui n'avait pas été fait.

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1235-4 du Code du travail dispose :

« Dans les cas prévus aux articles L. 1132-4, L. 1134-4, L. 1144-3, L. 1152-3, L. 1153-4, L. 1235-3 et L. 1235-11, le juge ordonne le remboursement par l'employeur fautif aux organismes intéressés de tout ou partie des indemnités de chômage versées au salarié licencié, du jour de son licenciement au jour du jugement prononcé, dans la limite de six mois d'indemnités de chômage par salarié intéressé.

Ce remboursement est ordonné d'office lorsque les organismes intéressés ne sont pas intervenus à l'instance ou n'ont pas fait connaître le montant des indemnités versées. »

En revanche, la cour d'appel ne pouvait pas condamner l'employeur au remboursement des indemnités de chômage, prévu par l'article L. 1235-4, puisque les dispositions de cet article ne sont pas applicables au licenciement intervenu en violation des règles particulières aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, prévues par les articles L. 1226-10 et L. 1226-15 du Code du travail.

En effet, en l'espèce, c'est le défaut de recherche loyale et sérieuse de reclassement, fondée sur l'article L. 1226-10 du Code du travail, qui a entraîné le défaut de cause réelle et sérieuse de licenciement, donc une disposition spécifique propre aux règles concernant les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Cette distinction complexifie un peu plus les dispositions du Code du travail...

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

2025

les 80 ANS

de la Sécu

Article 1 de l'ordonnance du 4 octobre 1945

Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptible de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

*De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins*

FO

PROJETS BUDGÉTAIRES 2026 : UN DÉLUGE D'AUSTÉRITÉ MENAÇANT LES TRAVAILLEURS

Des mesures austères qui visent une fois de plus, et de plus en plus durement, les travailleurs, les assurés sociaux et les services publics. Telle est la philosophie des projets de textes budgétaires pour 2026, dévoilés

le 14 octobre par le deuxième gouvernement de Sébastien Lecornu, et désormais soumis au Parlement. Les mesures du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ont pour beaucoup un goût de déjà-vu, inscrites en effet dès l'été dernier dans le plan d'économies présenté par l'ex-Premier ministre, François Bayrou. Ainsi en est-il du gel des prestations sociales, des pensions, du barème de l'impôt sur le revenu ou encore des salaires indiciaires des agents publics. Ainsi en est-il aussi des dispositions abaissant les droits en matière de santé, des projets fiscaux impactant les retraités ou encore des suppressions d'emplois projetées dans le public. Les textes

présentés cet automne portent aussi le sceau de l'actuel gouvernement. Parmi les mesures projetées, celle imposant aux hôpitaux une austérité encore plus marquée que les dix années précédentes, cela via un objectif national de dépenses (Ondam) fixé à 1,6%. Tour d'horizon, en cinq étapes, de mesures bien loin de mettre en œuvre une justice sociale et fiscale qu'avec les travailleurs FO ne cesse de revendiquer.



PROJETS BUDGÉTAIRES 2026 : UN DÉLUGE D

Hôpitaux : malades d'un Ondam toujours plus insuffisant

« **T**ombola, appels aux dons par des enfants, emprunt citoyen... L'hôpital public mérite mieux que la charité! », s'indignait, le 15 octobre, la branche santé de la SPS-FO au lendemain de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. « De la solidarité à la charité, nous assistons à un retour en arrière inacceptable et sans précédent », fulminait la fédération FO. Et de citer les hôpitaux de Saint-Nazaire, Évreux, Nantes et Georges Pompidou à Paris, sites où l'appel au public a été activé pour ouvrir des lits, payer un scanner ou encore pour fournir du « matériel aux équipes soignantes », et pour des « projets de recherche qui sauvent des vies ». Ces pratiques, que conteste FO, se sont développées à la faveur d'une situation hospitalière plus que dégradée et qui ne doit rien au hasard. Depuis des années FO dénonce ainsi « un Objectif national des dépenses d'Assurance maladie

(Ondam) qui étrangle financièrement les établissements de santé ». Avec pour conséquences des « fermetures de lits, des restructurations, privatisations, mutualisations, externalisations et suppressions de postes ». En vingt-cinq ans, 100 000 lits ont été fermés dans les hôpitaux.

Un budget « dramatiquement en dessous des besoins réels »

Cette pénurie de moyens risque de perdurer en 2026. L'Ondam (créé en 1996 par le gouvernement Juppé) prévu par le PLFSS serait ainsi de 1,6% (soit une économie de 7,1 milliards d'euros sur la santé) avec un sous-Ondam hospitalier affiché à 2,4%. Les économies infligées aux hôpitaux seraient de 1,8 milliard d'euros. Selon les professionnels de santé, l'évolution des dépenses hospitalières, en tenant compte de divers paramètres, serait plutôt de 2,1% (111,8 milliards d'euros contre 109,6

en 2025). Et même plus rude. En intégrant le paiement à la CNRACL de la hausse du taux de cotisation employeurs (en vigueur depuis cette année), cet Ondam hospitalier serait en réalité de 1,6%, s'alarmant entre autres les fédérations hospitalières, notant que c'est le taux le plus bas depuis une dizaine d'années, hors période Covid. Et de s'indigner : « Il manque 1,1 milliard d'euros, ce qui correspond à 20 000 postes d'infirmiers. » Pour la SPS-FO, « c'est un budget de destruction, dramatiquement en dessous des besoins réels : il ne compensera même pas l'inflation et condamnera les établissements à poursuivre les restrictions, au détriment de la qualité des soins comme des conditions de travail ». Pour couvrir à minima les besoins des établissements, l'Ondam hospitalier devrait être au moins de 5%, soulignent depuis des années les acteurs de la santé. FO aussi.

Valérie Forgeront

Fonction publique : de plus en plus une variable d'ajustement budgétaire

Le « budget Lecornu est une saignée pour la fonction publique », fulminait le 15 octobre la Fédération générale des fonctionnaires FO. « Les dépenses de l'État baisseront en 2026 », martèle de son côté le gouvernement. Et cela va se traduire par « une baisse en valeur des crédits ministériels, dont ceux affectés au financement des opérateurs. Cet effort exemplaire requiert un pilotage resserré de la masse salariale de l'État et une maîtrise de son train de vie, une rationalisation et un recentrage des dépenses des opérateurs ainsi que de certaines aides. La mise en place de la mission "État efficace" contribuera également au respect de cet objectif en 2026. » La FGF-FO liste les mesures austères concernant, spécifiquement ou non, les 5,7 millions d'agents publics, fonctionnaires et contractuels, et les pensionnés du public. Ainsi est décidé une « une troisième année blanche ». En clair,

comme depuis 2024, aucune revalorisation générale des salaires indiciaires. FO ne cesse de demander cependant une hausse immédiate du point d'indice à hauteur de 10% et une revalorisation de la grille des trois catégories (A, B et C). Cela entre autres pour contrer le phénomène de smicardisation des salaires dans le public. Le pouvoir d'achat du point a ainsi reculé de 31,5% en vingt-cinq ans.

Attaques tous azimuts

Les effectifs publics sont aussi impactés avec la suppression annoncée de 3119 postes en 2026 dont 1735 postes ETP chez les opérateurs. À l'Éducation nationale, souligne la FNEC FP-FO, si 5400 emplois supplémentaires sont annoncés, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Par la réforme des concours d'enseignants, les élèves fonctionnaires de master 1 ne seront pas dans les classes et les besoins

en enseignants ne seront donc pas comblés. Le manque de postes se chiffre à plus de 4000, soit pire qu'en 2025. L'austérité appliquée au public vise aussi les retraités avec un gel des pensions. Est maintenue aussi la baisse de 10%, déjà en vigueur, de l'indemnisation des arrêts maladie de moins de trois mois. La FGF-FO note aussi « la baisse de 15% des crédits de l'action sociale interministérielle », alors que l'appauvrissement des agents est patent. Par ailleurs, « la taxation des cotisations de mutuelle », à hauteur d'un milliard d'euros », risque d'avoir rapidement une répercussion sur les tarifs des contrats signés par les ministères avec les opérateurs, dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC). Illustration encore de l'austérité, la mise en place de la PSC dans l'hospitalière est repoussée à 2028.

Valérie Forgeront

D'AUSTÉRITÉ MENAÇANT LES TRAVAILLEURS

© ERIC TSCHENRE



Les retraités, cœur de cible de mesures injustes

« **L**e gouvernement s'acharne sur les retraités », cinglait l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO) le 23 octobre, réagissant à la cascade de mesures décidées par le gouvernement Lecornu (dont certaines proposées déjà par le gouvernement Bayrou), et qui menacent les retraités (plus de 17 millions en France). Dans le cadre de « l'année blanche », les pensions de base seraient gelées en 2026, non indexées à l'inflation (estimée par les observateurs entre 1,1% et 1,3%). Ce blocage viendrait après les péripéties de la revalorisation de 2025, finalement acquise à 2,2%, mais qui, initialement, était prévue minime et décalée de six mois par le gouvernement Barnier (censuré le 4 décembre 2024). « Depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6% pour une inflation à 19,5% », rappelaient fin 2024 les unions de retraités. Autre mesure prévue pour 2026, le gel du barème de l'impôt sur le revenu (l'Assemblée a voté contre le 25 octobre). Il entraînerait

une hausse d'impôt pour les retraités imposables et l'entrée dans l'impôt pour les plus modestes. La Drees indiquait l'été dernier que le montant brut moyen mensuel d'une pension de droit direct était de 1666 euros (1541 euros net) fin 2023, en recul de 1,2% en euros constants sur un an. Les retraités n'ont donc rien de nantis.

L'UCR-FO s'adresse aux parlementaires

En 2026 encore, l'abattement fiscal de 10% serait supprimé (en commission, les députés ont voté contre le 21 octobre), remplacé par un forfait individuel de 2 000 euros. Or, cela augmenterait le revenu fiscal de référence, lequel détermine l'octroi et le niveau de certaines aides, ou encore fixe le taux de CSG, notamment. Cette suppression aurait donc une incidence sur la pension. Cerise sur le gâteau, les retraites complémentaires ne connaîtront aucune hausse au 1^{er} novembre prochain, apprenait-on

le 17 octobre à l'issue du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco. FO a dénoncé « l'obstruction des organisations patronales pour la revalorisation de la valeur du point ». Sans même évoquer les mesures prévues en 2026 dans le domaine de la santé et qui impacteraient aussi les retraités, un nouvel affront vient de leur être fait à travers le mécanisme de « compensation », prévu dans le cadre de la « suspension » ou du « décalage » de la réforme 2023 des retraites. Il est ainsi annoncé une hausse de la taxe sur les mutuelles (2,25% contre 2,05% actuellement), ce qui se répercuterait sur les tarifs des contrats. Par ailleurs, la sous-indexation des pensions de base prévue en 2027 et initialement annoncée à 0,4 point serait réhaussée à 0,9 point. L'UCR-FO a décidé de s'adresser aux parlementaires « pour leur demander de rejeter ces dispositions, de maintenir l'abattement de 10%, de revaloriser toutes les pensions à minima selon l'inflation ».

Valérie Forgeront

PROJETS BUDGÉTAIRES 2026 :

UN DÉLUGE D'AUSTÉRITÉ MENAÇANT LES TRAVAILLEURS

Santé : des économies aux conséquences dangereuses

Pour économiser 7,1 milliards d'euros dans le domaine de la santé en 2026, le gouvernement compte mettre les assurés sociaux sévèrement à contribution. Le PLFSS 2026, qui reprend nombre de mesures envisagées par l'ex-Premier ministre François Bayrou, vise entre autres une baisse du nombre des arrêts maladie. « *La très forte progression des dépenses liées aux arrêts de travail, qui ont connu une hausse annuelle moyenne de 6% entre 2019 et 2023 contre 3% sur la période 2010-2019, n'est pas soutenable* », argumente le gouvernement. Pour « maîtriser » les dépenses d'indemnités journalières, le PLFSS prévoit de réduire la durée initiale des arrêts à quinze jours lorsqu'ils sont prescrits par un médecin de ville, et à un mois à l'hôpital. *Idem* pour les prolongations. Sauf dérogations justifiées par le médecin, les arrêts de travail seraient prolongés, mais dans la limite de deux mois seulement à chaque fois. Le régime de l'affection de longue durée (ALD) dite « non exonérante », soit ouvrant droit à des arrêts maladie de plus de six mois pour des pathologies (TMS, dépression légère) n'entrant pas dans le cadre d'une ALD, verrait quant à lui sa portée restreinte. Ainsi, note le PLFSS, les assurés « atteints d'une affection qui nécessite une interruption de travail d'au moins six mois, mais qui n'est pas reconnue comme une ALD

exonérante, se verront appliquer les règles de droit commun en matière d'indemnités journalières » Pour FO, toutes ces mesures « qui remettent en cause les droits des personnes malades » sont inadmissibles.

Un risque de renoncement aux soins

Dans ce PLFSS pour 2026, le gouvernement maintient aussi le doublement du plafond des franchises médicales et des participations forfaitaires payées par les assurés sociaux (consultations, transports sanitaires) de 50 euros à 100 euros par an. Des décrets en ce sens, dont FO demande le retrait, ont déjà été présentés début septembre au Conseil de la CNAM. Le montant des franchises serait aussi multiplié par deux concernant les boîtes de médicaments et les dispositifs médicaux. Ces mesures contestées pourraient générer une recette de 2,3 milliards d'euros, selon le gouvernement. Ce projet, qui entraînerait une augmentation des restes à charge pour les usagers, est inacceptable pour FO, qui pointe le risque d'accroître le renoncement aux soins, notamment pour les ménages les plus modestes.

Ariane Dupré

Gel des prestations sociales : les plus modestes sévèrement impactés

Alors que selon l'Insee, le taux de pauvreté en France a atteint 15,4% en 2023, son plus haut niveau depuis le début de ce suivi en 1996, le gel des prestations sociales prévu par le PLFSS 2026 aggraverait la situation des plus modestes. Visant l'abaissement massif des dépenses publiques l'an prochain, le gouvernement programme, entre autres, une absence de revalorisation pour toutes les prestations sociales (RSA, allocations familiales, prime d'activité, APL...). Elles ne seraient donc pas relevées, en avril 2026, de l'inflation constatée sur les douze derniers mois. Le gouvernement argue d'« un effort modéré » pour les bénéficiaires, un ralentissement de l'inflation étant attendu sur l'année 2025 (à 1,3% selon les estimations de l'Institut des politiques publiques/IPP et de l'Observatoire français

des conjonctures économiques/OFCE). Par cette non-revalorisation des prestations sociales ainsi que des pensions de base, il vise surtout la réalisation d'une économie de 3,6 milliards d'euros en 2026, dont 2,5 milliards d'euros pour la Sécurité sociale et 1,1 milliard pour l'État.

Une baisse du revenu disponible...

Geler les prestations sociales est inadmissible pour FO, qui appelle à revaloriser notamment les minima sociaux, les allocations familiales et les aides personnalisées au logement, pour faire face à l'inflation et lutter contre la pauvreté. Pour FO, il faut s'attaquer aux exonérations massives de cotisations sociales accordées aux entreprises et non pas aux revenus des plus modestes.



Ce gel des prestations a aussi suscité une levée de boucliers des associations de lutte contre la pauvreté, qui s'alarment du « décrochage » du RSA et des APL par rapport au coût de la vie et au prix des loyers. Selon une étude de l'OFCE publiée en juin, en pourcentage du niveau de vie, ce sont bien les plus pauvres qui seraient les plus affectés par ce projet de gel ou d'année blanche globale. « *Les 5% de ménages les plus modestes perdraient 1% du revenu disponible comparativement à une situation de revalorisation usuelle* », souligne l'OFCE.

Ariane Dupré

inFO mil

Ne pas
oublier de
s'abonner!

mensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Tarif public ☐

Tarif adhérent individuel ☐

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55

En Belgique, « L'appel de novembre » prévoit trois nouvelles journées de grève

Au vu de l'ampleur de la mobilisation de mi-octobre et face aux réponses insatisfaisantes du gouvernement, les syndicats belges haussent le ton contre la réforme des retraites et diverses mesures antisociales.

« *Ine s'agit pas de simples réformes. C'est un basculement* », avertissait la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB) début octobre. L'appel intersyndical à s'opposer au train de mesures antisociales prévues par le gouvernement belge – à commencer par la réforme des retraites, qui veut relever l'âge de départ à 67 ans au lieu de 65 actuellement – a été entendu : le

14 octobre, plus de 100 000 personnes ont défilé à Bruxelles. « *Il y a eu une forte mobilisation de la jeunesse belge et ça, ce n'est pas habituel, se réjouit Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international chez FO. Ça montre qu'il y a une prise de conscience de l'avenir qui se dessine pour eux.* »

Pourtant, l'intersyndicale déclare n'avoir reçu aucun retour de l'exécutif. « *Pire encore, le Premier ministre a présenté un menu indigeste lors des discussions budgétaires, [avec des mesures] qui toucheraient encore durement les familles et les travailleurs : un saut d'indexation, encore plus d'économies sur les pensions, une augmentation de la TVA... Et cela s'ajoute aux mesures précédentes de démantèlement de la sécurité sociale et du marché du travail* », dénonce la FGTB.

L'indexation des salaires à l'inflation en danger

Face à ces nouvelles attaques contre les droits sociaux prévues dans le nouveau budget, les syndicats belges

ont décidé de lancer « L'appel de novembre », trois journées de grève touchant différents secteurs : le 24, les transports; le 25, les services publics; et le 26, une grève nationale interprofessionnelle. Impôt sur les grandes fortunes, réexamen des milliards de subventions données aux entreprises, refinancement des services publics : « *Leur cahier de revendications est extrêmement vaste, note Branislav Rugani. Ils se rebellent notamment très fortement contre la perte potentielle de l'indexation des salaires à l'inflation, mesure dont nous rêvons nous-mêmes en France.* »

Pour les manifestants mobilisés mi-octobre, il s'agit d'une attaque en règle contre le modèle social belge. Avec la nouvelle réforme des retraites, les départs avant l'âge légal seraient notamment plus fortement pénalisés. Mais bien souvent, « *les salariés ne peuvent pas aller jusqu'au bout, rappelle Branislav Rugani. Le travail est trop pénible, les gens sont en incapacité. C'est une vraie utopie que d'imaginer faire partir les gens à la retraite à ces âges-là.* »

Fanny Darcillon



États-Unis : un mois de « shutdown » et 1,4 million de fonctionnaires sans salaire

Après un mois de paralysie budgétaire de l'État fédéral, les conséquences sont chaque jour plus désastreuses pour les fonctionnaires et pour les usagers des services publics américains. Plus de 700 000 agents fédéraux sont au chômage technique sans rémunération, et 700 000 autres – considérés comme « essentiels » – sont contraints de continuer à travailler jusqu'à la fin du blocage sans salaire. Certains en sont

réduits à dépendre de l'aide alimentaire. Lors des précédents « shutdowns » de l'histoire des États-Unis, ils avaient été payés après coup.

Des licenciements jugés illégaux

L'administration Trump en a également profité pour poursuivre son offensive contre les fonctionnaires, en licenciant

des milliers d'entre eux – bien que certains licenciements aient été jugés illégaux par la justice ces dernières semaines. À l'origine de cette paralysie : une mésentente au Congrès entre républicains et démocrates. Ces derniers veulent obtenir le rétablissement dans le budget de centaines de milliards de dollars dédiés aux aides de santé, dont le fameux « Obamacare » à destination des classes populaires.

F.D.

Projet de loi de finances 2026 : les riches trinquent... à la santé des autres



Rachèle Barrion, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'économie et du service public.



Le projet de loi de finances (PLF) 2026 est une démonstration éclatante d'injustice fiscale. Sous prétexte de redresser les comptes publics, le gouvernement choisit de frapper les ménages modestes, les retraités et les services publics, tout en épargnant les entreprises et les plus riches.

Des mesures symboliques pour les plus fortunés

Le gouvernement annonce que les plus riches contribueront à hauteur de 6,5 milliards d'euros sur les 14 milliards d'effort fiscal demandé aux Français. Une taxe de 2% serait instaurée sur les seuls actifs financiers des holdings patrimoniales dont la valeur vénale excède 5 millions d'euros (hors biens professionnels) pour une recette visée de 0,9 milliard d'euros. La contribution différentielle sur les hauts revenus serait reconduite, avec une imposition minimum au taux de 20% des foyers fiscaux dépassant 250 000 euros (pour une personne seule). Mais cette mesure, déjà en place, ne génère qu'un faible rendement et ne remet pas en cause les privilèges fiscaux des ultra-riches.

Des cadeaux fiscaux aux entreprises

Les entreprises seraient les grandes gagnantes, selon les mesures présentées par ce PLF 2026. La contribution exceptionnelle sur les bénéfices, instaurée en 2025, serait prorogée mais divisée par deux. Les entreprises réalisant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires verraient ainsi le taux de cette contribution passer de 20,6% à 10,3%, soit, en termes de recettes fiscales, un manque à gagner de 4 milliards d'euros pour les caisses de l'État. La CVAE, impôt de production sur la valeur ajoutée des entreprises, est en voie de suppression totale d'ici 2028, deux ans plus tôt que prévu. En 2026, son taux passerait de 0,28% à 0,19%, puis à 0,09% en 2027, avant disparition. Manque à gagner estimé : 1,3 milliard d'euros dès 2026. Exemples concrets d'injustice : TotalEnergies, avec plus de 20 milliards d'euros de bénéfices en 2024, verrait sa surtaxe sur les bénéfices divisée par deux.

Une holding familiale détenant 10 millions d'euros d'actifs financiers paierait à peine 200 000 euros de taxe, tout en continuant à bénéficier d'exonérations sur les plus-values et dividendes. Pendant ce temps, un retraité avec 24 000 euros de pension annuelle verrait son impôt augmenter de plus de 300 euros à cause de la suppression de l'abattement de 10%, prévue par ce PLF. FO dénonce un projet de loi de finances pour 2026 qui sanctuarise, et toujours sans conditionnalité, les aides publiques aux entreprises (211 milliards d'euros en 2023) et refuse de toucher aux niches fiscales les plus coûteuses. Un projet qui, plus largement, affirme la poursuite d'une politique de l'offre qui préserve les intérêts des plus riches, et fait payer la facture aux salariés, retraités et agents publics.

Les mesures proposées portent en elles le risque d'une aggravation des inégalités, d'une dégradation des services publics, sans compter le risque de plonger l'économie dans la récession et sans même réduire les déficits que ce PLF prétend participer à combattre.

Secteur de l'économie et du service public

Nestlé dégraisse, les marchés applaudissent

En annonçant 16 000 suppressions de postes dans le monde, Nestlé a fait remonter son cours en Bourse. C'était le but, analyse David Le Doussal, coordinateur FO chez Nestlé France. Le plan devrait être détaillé à partir du 26 novembre dans les instances représentatives, en Europe et en France.

des deux prochaines années. « *Nestlé Waters [Perrier, Vittel..., NDLR] n'est pas concerné* », précise David Le Doussal, coordinateur Force Ouvrière de Nestlé France et délégué syndical central de Purina, une des nombreuses marques de Nestlé, à côté de Maggi, Guigoz, Nespresso...



© XAVIER POPIV/REA

« L'inquiétude est générale chez les salariés »

Cette annonce a surpris tout le monde, y compris « *la direction France [qui] a appris la nouvelle en même temps que nous* », témoigne le militant. Selon lui, la discrétion de la direction générale s'explique par les règles de communication des sociétés cotées. Mais pourquoi faire savoir *urbi et orbi* que l'entreprise va supprimer 16 000 postes alors qu'« *il y a quelques années, Nestlé en a supprimé 6 000 sans en faire état* » ? s'interroge le délégué FO. Son hypothèse est que cette annonce « *vise à faire remonter le cours de l'action* ». De fait, elle a été bien accueillie par les marchés. Le jour même où Philipp Navratil déclare qu'il va réduire les effectifs de 6% et réaliser 3,2 milliards d'euros d'économies d'ici fin 2027, l'action Nestlé gagne 6% à la Bourse de Zurich. « *+12,5% en cinq jours* », constate amèrement Alain Wanègue, secrétaire fédéral de la Fédération générale des travailleurs de l'alimentation, des tabacs et des services annexes (FGTA-FO).

Les salariés français sont-ils concernés par ces réductions d'effectifs ? Si oui, où et dans quels secteurs ? Impossible de le savoir pour le moment. « *La direction des RH France elle-même n'en sait rien* », explique David Le Doussal. Il s'agira peut-être de « *réduire les tâches administratives répétitives grâce à l'intelligence artificielle* », indique le militant. Il faudra attendre le comité de groupe européen du 26 novembre et le comité de groupe France la semaine suivante pour y voir plus clair. « *Un mois à attendre, l'inquiétude est générale chez les salariés* », témoigne le délégué FO.

Thierry Bouvines

À peine nommé, le nouveau P-DG de Nestlé offre 6% des effectifs en cadeau à ses actionnaires. Dans un communiqué destiné aux investisseurs et intitulé « *Tendances positives; priorité à la croissance* », Philipp Navratil a annoncé le 16 octobre que l'entreprise suisse d'agroalimentaire, employant 9 000 salariés France, allait supprimer 16 000 emplois dans le monde au cours

Appels d'offres : les salariés Transdev du pays d'Aix mobilisés pour leur avenir

Les salariés du dépôt de bus Transdev d'Éguilles, dans les Bouches-du-Rhône, pourraient être appelés à faire grève le 3 novembre par le syndicat FO. Inquiets pour leur avenir, 95% des personnels – conducteurs, mécanos, employés administratifs... – avaient déjà cessé le travail le 14 octobre. Ils exigent d'être fixés sur les appels d'offres passés par la

Métropole d'Aix-Marseille en matière de transports publics.

Savoir enfin qui sera l'employeur !

Au printemps dernier, leur employeur actuel, Transdev, a perdu l'exploitation des lignes de bus dans le pays d'Aix-en-Provence, au profit de la société Suma. Mais l'opérateur éconduit a contesté en justice

l'équité de l'attribution des lots. Au gré des recours, les échéances sont repoussées et les salariés n'en peuvent plus d'attendre pour savoir qui sera leur prochain employeur.

« *Notre vie est en suspens de tous les côtés. On nous a d'abord parlé d'un changement de prestataire au 1^{er} juillet, puis au 1^{er} août, puis au 19 octobre et maintenant au 3 janvier 2026. Le maintien*

de notre contrat est garanti mais pas celui des acquis sociaux, du service ou des horaires de travail actuels. Tout sera à renégocier, et sans marges de manœuvre puisque le candidat retenu est toujours le moins cher », dénonce Houria Djilali, déléguée FO chez Transdev 13, qui déplore également le silence des élus locaux.

Clarisse Josselin

Fermeture de l'usine Orangina à la Courneuve : FO exige un PSE à la hauteur du préjudice

L'usine Orangina de la Courneuve, en Seine-Saint-Denis, fermera d'ici fin 2026 a annoncé le 2 octobre la direction du groupe Suntory Beverage & Food France. FO dénonce « l'avidité des actionnaires » et se mobilise pour obtenir les meilleures conditions de départ possibles pour les salariés.

Lors d'un CSE extraordinaire, le 2 octobre, Suntory Beverage & Food France, propriétaire d'Orangina et Schweppes, a annoncé aux syndicats la fermeture de l'usine historique de la Courneuve d'ici fin 2026. Le site fabrique les boissons Orangina et Schweppes pour la restauration. Sur les 105 salariés employés en Seine-Saint-Denis, le plan prévoit 49 suppressions d'emplois. Cinquante-six postes seront proposés dans une autre usine du groupe, à Donnery, dans le Loiret, où sera transférée la production. Le groupe (qui appartient au japonais Suntory) justifie cette réorganisation industrielle par une baisse des ventes de sodas et l'augmentation des coûts de production. « Les salariés se sentent floués. On a fait tous les efforts demandés pour optimiser les coûts de fonctionnement, mais malgré cela, ils ferment le site », dénonce Youen Le Noxaïc, délégué FO à la Courneuve. Ce PSE est d'autant plus choquant que le groupe se

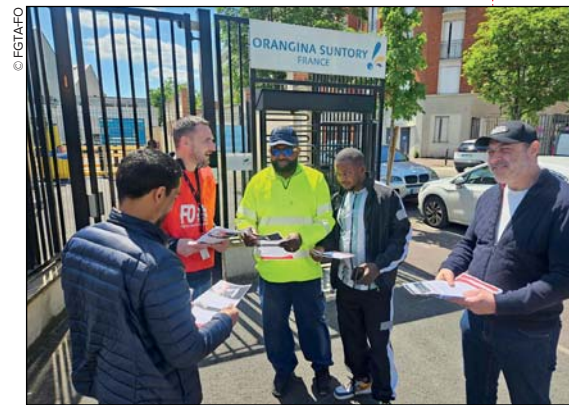
porte bien : « Suntory a fait 128 millions de bénéfices en France en 2024. Le problème, c'est l'avidité des actionnaires, qui visent 200 millions d'euros de bénéfices d'ici 2030. Pour y arriver, ils préfèrent sacrifier l'usine de la Courneuve. » Les syndicats avaient déjà tiré la sonnette d'alarme, s'inquiétant de l'arrêt de tout investissement sur ce site depuis deux ans.

« Suntory doit mettre la main à la poche »

À l'annonce du PSE, des grèves ont eu lieu à l'usine de la Courneuve les 2, 3 et 9 octobre, à l'appel de l'intersyndicale dont fait partie FO. « Suntory doit mettre la main à la poche. On veut des conditions de départ à la hauteur du préjudice subi », insiste Youen Le Noxaïc, qui estime que « peu de salariés » déménageront pour travailler sur le site de Donnery, près d'Orléans. FO veut des indemnités de licenciement et un congé de reclassement

très favorables, y compris pour les salariés ayant peu d'ancienneté. Les négociations du PSE doivent démarrer mi-novembre. En cas de mesures insuffisantes, FO prévient que la grève pourrait reprendre et s'élargir aux trois autres usines de Suntory, à Donnery, à Meyzieu (Rhône) et à Châteauneuf-de-Gadagne dans le Vaucluse.

Ariane Dupré



Chez SADS Auxilife, la demande légitime d'un salaire payé « en temps et en heure »

En Eure-et-Loir, les trois cents salariés du réseau SADS Auxilife, association nationale de services d'aide à domicile, ne demandent qu'une seule chose : l'application de la loi. « Nous exigeons d'être payés à date fixe et régulièrement », revendique Priscilia Monnier, déléguée syndicale FO au sein de la structure. Voilà plus d'un an que l'employeur verse les salaires avec du retard. « On a reçu les salaires d'août le 12 septembre et ceux de septembre le 14 octobre ! » Pour les salariés, les conséquences sont dramatiques. « Se retrouver à devoir choisir entre manger ou nourrir ses enfants alors que l'on se lève tous les matins pour travailler, c'est inimaginable. » Pour les bénéficiaires du service d'aide, plus de mille sur le département, cette situation dégradée infligée au personnel de l'association (en Eure-et-Loir mais aussi dans le Loiret) a aussi des conséquences, soit moins de visites. En effet, faute d'argent pour payer l'essence ou les transports en

commun, il devient impossible à certains salariés de se rendre au domicile des usagers.

Des mobilisations à l'initiative de FO

Aux côtés des salariés, FO, seule organisation syndicale représentée au sein de l'association, s'est mobilisée. Dès le 15 octobre, un rassemblement s'est tenu devant la préfecture d'Eure-et-Loir. Si une délégation a été reçue, aucune réponse n'a été apportée aux salariés. Une nouvelle mobilisation a eu lieu le 21 octobre devant le département, principal financeur du service d'aide. Le conseil départemental doit rencontrer les représentants d'Auxilife dans les prochains jours, afin que cet employeur s'engage sur un calendrier de paiement des salaires et dans le respect de dates fixes. Une première avancée, se réjouit la militante.

Chloé Bouvier

C&A : après huit PSE, la direction plus opaque que jamais

Face aux fermetures successives de magasins, les salariés du centre logistique de la marque se sentent sur la sellette. Mais leur hiérarchie refuse de se montrer transparente avec eux.

La marque de prêt-à-porter C&A va-t-elle connaître son neuvième plan social en huit ans ? C'est la question à laquelle les salariés du site logistique de Seine-et-Marne tentent vainement d'obtenir une réponse depuis plusieurs mois. À de multiples reprises, la déléguée syndicale FO, Maria Rodrigues, a interpellé la direction à ce sujet. « *Quand je demande quelle sera la pérennité du centre logistique, on me dit que la décision n'a pas été prise à notre sujet* », rapporte-t-elle.

De forts soupçons pèsent cependant sur les intentions de la direction de C&A. Cet entrepôt, choisi en 2015 pour établir le site, a la capacité de livrer deux cents magasins. « *À l'époque, on avait 176 magasins et on était en expansion* », précise Maria Rodrigues. Sauf que dix ans et huit PSE plus tard, il ne reste aujourd'hui dans le parc C&A que cent magasins, dont vingt-quatre appelés à fermer dans les mois qui viennent. Le dernier plan social, annoncé en mars 2025, a en effet acté la fermeture de ces vingt-quatre boutiques ainsi que de l'ensemble des *corners*, jusqu'alors déployés dans les grandes surfaces d'Intermarché, Carrefour et Auchan – décision appelée à coûter leur emploi à 324 personnes dans les mois qui viennent.

Un débrayage très suivi

« *Une expertise montre qu'il y a en effet énormément de coûts par rapport à cet entrepôt*, explique Carole Prioult, chargée de mission Commerce et VRP à la Fédération FO des employés et cadres (FEC-FO). *Les salariés ont moins de travail, les cellules commerciales sont de moins en moins occupées.* » Une réduction de surface pourrait donc logiquement s'imposer. Problème : C&A ne donne aucun signe d'être à la recherche d'un local plus modeste. Malgré un débrayage le 3 octobre suivi par 85% des salariés du centre, la hiérarchie se mure dans le silence. « *Il y a un certain mépris des directeurs français*, déplore Carole Prioult. *Dire "on imagine toutes les pistes possibles", ce serait au moins franc du collier.* »

Les représentantes FO ont cependant leurs propres hypothèses. « *Ils peuvent chercher à faire faire le travail par un prestataire, ou faire livrer le peu de magasins qui resteront depuis l'Espagne ou l'Allemagne* », expose Maria Rodrigues. Le bail du centre se termine en mars 2027. Vu l'ampleur du déménagement nécessaire, la décision devrait être annoncée début 2026.

Fanny Darcillon

Salaires dans les IEG : FO ne signe pas

Les employeurs de la branche des industries électriques et gazières (IEG) ont présenté, le 23 octobre, leur proposition de revalorisation du salaire national de base (SNB) pour 2026, qui sert de référence pour calculer les salaires de la branche : +0,5%. « *Nous ne signons pas ce projet, qui va une nouvelle fois accentuer une perte de pouvoir d'achat pour les personnels des IEG* », déclare Sandrine

Tellier, secrétaire générale de FO-Énergie. D'après l'Insee, en septembre, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2% sur un an.

Perte de pouvoir d'achat

Les revalorisations du SNB ces dernières années ne couvrent pas non plus l'augmentation des prix à la consommation. Il en résulte « *un décrochage du SNB de*

9,4 points par rapport à l'inflation; ce n'est plus tenable pour les salariés », constate Sandrine Tellier. FO demandait, comme point de départ de la négociation, une revalorisation du SNB pour 2026 à hauteur de l'inflation de 2025.

Mais il n'y a pas eu de négociation. « *Les employeurs n'avaient fait aucune proposition avant la séance du 23 octobre, qu'ils avaient présentée comme*

conclusive », explique la secrétaire générale. Une première réunion a bien eu lieu le 9 octobre dans le cadre de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). Mais « *les représentants des employeurs n'ont présenté que des éléments de contexte, tout en considérant que cette réunion était le début de la négociation* », rapporte Sandrine Tellier.

Thierry Bouvines

FO mobilisée pour la défense des CESE et CESER

La confédération a organisé le 9 octobre, à Paris, une journée dédiée aux CESE et CESER. Ces assemblées de la société civile organisée, dans lesquelles siègent plus de cent conseillers FO, ont fait récemment l'objet d'attaques pour des raisons budgétaires. Déterminée à les défendre, FO entend mieux faire connaître leur travail et leur rôle primordial.

« **I** l faut absolument qu'on reste mobilisés, on ne lâchera rien dans la défense du CESE et des CESER », a prévenu le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, lors d'une journée organisée le 9 octobre au siège de la confédération. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) et les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) sont des assemblées de la société civile organisée, composées de membres issus des mondes économique, syndical, associatif et agricole, et dans lesquelles FO tient toute sa place, avec plus d'une centaine de conseillers. Le CESE est considéré comme la « troisième chambre de la République », tandis que les CESER émettent des avis sur les politiques régionales.

Mais ces assemblées sont en danger. En avril dernier, un amendement au projet de loi de Simplification prévoyait la suppression des CESER, une mesure depuis écartée. Quant au CESE, il a été cet été dans le viseur de la Cour des comptes.

« Dans le contexte actuel, l'exécutif a ressorti la liste de tout ce qui pouvait être

supprimé d'un trait de plume, avec en face combien ça rapporte. Et les lois de simplification vont revenir. Encore une fois, on va vous regarder sous forme de coût et pas de richesse. Pour supprimer le CESE, il faudrait modifier la Constitution, mais pour supprimer les CESER, un coup de crayon suffit », a alerté Frédéric Souillot.

Le Smic régional combattu

Pour les sauver, le secrétaire général a invité les conseillers FO à « réfléchir collectivement » sur l'évolution de ces parlements sociaux. « Si ce n'est pas nous qui le faisons, d'autres réfléchiront à notre place », a-t-il ajouté. Ainsi, le 6 novembre, lors du congrès des Régions, l'association des présidents des CESER doit notamment présenter, en son nom propre, un plan de modernisation de ces instances.

Autre impératif, faire connaître le travail réalisé dans les CESER, encore assez méconnu. Leur rôle est d'éclairer les instances régionales dans leurs prises de décision. Ils peuvent être saisis par les



politiques ou s'auto-saisir. Ils doivent obligatoirement rendre un avis sur le budget des régions et se prononcent sur divers sujets. C'est ainsi que le CESER d'Île-de-France a combattu la mise en place d'un Smic régional. « S'il avait rendu un avis conforme, depuis 2017, on l'aurait », a notamment rappelé Frédéric Souillot.

Clarisse Josselin

Santé mentale : des risques accrus pour les cadres et les managers

Du fait de l'intensification du travail, de la course à la rentabilité et de l'affaiblissement des collectifs de travail, la santé mentale est plus que jamais un enjeu en milieu professionnel. Si l'ensemble des salariés sont touchés par ces questions, il existe une catégorie qui y serait davantage exposée : les cadres, et plus encore les cadres managers. C'est la conclusion à laquelle est arrivée l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) dans une étude publiée début octobre. D'après cette enquête, 41% des cadres déclarent

travailler souvent sous pression, contre 24% des non-cadres. Une situation qui peut mener à des troubles plus ou moins graves : anxiété, épuisement professionnel, dépression – parfois jusqu'au suicide.

Une « logique de l'honneur »

La charge de travail importante et les difficultés accrues de déconnexion y sont pour quelque chose : 65% des cadres continuent de penser à leur travail en dehors de leurs horaires, contre 42% des

non-cadres, et 76% d'entre eux travaillent parfois sur leur temps personnel – c'est également le cas de 38% des non-cadres. Pour Éric Peres, secrétaire général de la fédération FO-Cadres et vice-président de l'APEC, « l'identité cadre amène à prendre des responsabilités plus importantes, dans une sorte de logique de l'honneur », et en retour « l'entreprise individualise cette responsabilité », qui relève en réalité de l'organisation du travail à plus large échelle.

Fanny Darcillon

Essai :

Sans résistance, l'IA ne fera pas que supprimer des emplois

Un sociologue du travail se penche sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la qualité des emplois : sans surprise la dégradation est annoncée.

« **L'** IA telle qu'elle existe aujourd'hui relève du taylorisme numérique : c'est un outil déployé pour déposséder les travailleurs de leur contrôle sur le travail. » Juan Sebastián Carbonell, sociologue du travail, propose, dans un ouvrage bref et facile d'accès, une critique de l'intelligence artificielle reposée dans une histoire longue de l'organisation du travail. Il montre combien le changement technologique a toujours été le produit de choix qui peuvent être combattus. Les mêmes débats que ceux qui surgissent aujourd'hui autour de l'IA sont survenus lors de l'avènement de la mécanisation et de la robotisation. Car, « ceux qui contrôlent la disposition

des ressources et le rendement des investissements choisissent parmi les applications technologiques disponibles celle qui est la plus favorable à leurs intérêts tels qu'ils les définissent. »

Un impact qui touche aussi les postes qualifiés

L'enjeu, selon le sociologue, n'est alors pas tant la perte d'emplois qui peut résulter du déploiement de cette technologie que ses effets sur la qualité de l'emploi. Et Carbonell de citer plusieurs exemples pour lesquels l'application actuelle de l'intelligence artificielle n'est ni un gain de temps, ni une amélioration de la qualité du travail, mais plutôt un morcellement des tâches qui permet de déposséder le travailleur de la maîtrise de l'ensemble des tâches qu'il réalisait jusqu'à présent, pour ne plus devenir qu'une sorte de contrôleur final de qualité, moins bien rémunéré. Ainsi en est-il du métier de traducteur, à qui les promesses du marketing vantaient l'IA comme un assistant effectuant les



tâches les moins intéressantes, telles que la traduction technique, pour ne laisser que les travaux les plus nobles, les plus littéraires, les plus créatifs à l'humain. Compte-tenu des limites de l'outil (et de la spécialisation des professionnels qui ne peuvent changer de matière rapidement), nombre de traducteurs se sont vus transformés en éditeurs, chargés de vérifier et de peaufiner la qualité des textes, ce qui n'est pas nécessairement plus facile, mais s'avère moins bien rémunéré.

« Hier comme aujourd'hui, les travailleurs ont de bonnes raisons de s'opposer au changement technologique au travail », conclut l'auteur, appelant même à un « *renouveau luddite* », du nom de ces ouvriers anglais du XIX^e siècle qui brisèrent les machines dont ils craignaient qu'elles dégradent la qualité de leur travail, leurs compétences, leurs revenus, et qu'elles ne finissent par supprimer leurs postes.

Sandra Déraillot

« *Un taylorisme augmenté – critique de l'intelligence artificielle* », Juan Sebastián Carbonell, éditions Amsterdam, 192 pages, 13 euros.

Livre : des coopératives qui changent la vie

Arnaud Breuil revient sur l'expérience menée par l'Institut de coopération sociale internationale (ICOSI, qu'il a dirigé) au Bénin et au Sénégal. Il y a accompagné la création de coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), proches du modèle français. La première partie de l'ouvrage s'appuie sur des témoignages de coopérateurs concernant l'amélioration de l'organisation du travail, du rendement de leurs petites exploitations et donc de leurs revenus. Ils se félicitent de la facilitation de l'installation des jeunes et des femmes, de la limitation de leur endettement, du développement de l'entraide et de l'adoption de techniques plus respectueuses de l'environnement. Puis le livre rappelle le contexte national et international du déploiement de ces structures qui, outre un développement économique, initient aux pratiques démocratiques et à la notion de travail décent. L'auteur rappelle enfin qu'elles ont à faire face à de nombreux obstacles, qu'il s'agisse du réchauffement climatique ou de la crise des financements, appelant à leur nécessaire soutien dans le cadre de l'aide au développement.

S. D.

« *L'économie sociale et solidaire au service du développement durable* », Arnaud Breuil, éditions Les Petits matins, 12 euros.

Nordine Ouali, engagé aux côtés des salariés du site logistique de La Redoute

Nordine Ouali, 46 ans, est agent logistique et délégué FO chez ID4Fashion (ex-Quai 30), l'entrepôt ultramoderne créé par La Redoute et exploité depuis le 1^{er} juin par ID Logistics. Le syndicat, qui s'est battu pour préserver les acquis sociaux des salariés dans le cadre de ce transfert de gestion, vient de sortir majoritaire des élections professionnelles.

La page est très douloureuse à tourner pour les 322 salariés de l'entrepôt Quai 30, renommé récemment ID4Fashion et situé à Wattrelos, dans le Nord. Depuis le 1^{er} juin, ils ne sont plus employés par La Redoute mais par l'entreprise ID Logistics. L'enseigne de vente à distance reste cependant propriétaire du bâtiment et des machines ultramodernes. Un contrat commercial a été signé pour six ans entre les deux parties.

Le transfert de gestion du personnel a été brutalement annoncé en CSE extraordinaire en février dernier. *« On l'a très mal vécu, comme une trahison. Les salariés ont fait toute leur carrière à La Redoute. Dans l'entrepôt, l'ancienneté va de vingt à quarante et un ans. Et un mois plus tôt, lors de ses vœux, le directeur n'en avait rien dit »*, explique Nordine Ouali, agent logistique et délégué FO.

Il est entré à La Redoute en 2000 comme intérimaire, avant de signer un CDI en 2004. *« C'était la belle époque, on était encore 4 000 salariés, on était bien traités, il y avait un esprit de famille »*, poursuit le militant. En janvier dernier, avant le transfert, les effectifs étaient tombés à 1400 salariés, en comptant le siège, l'entrepôt et les corners.

Nordine Ouali s'est engagé syndicalement en 2006, dans une autre organisation que FO. *« Un collègue a estimé que j'avais un petit potentiel. J'étais revendicatif, sociable et bien avec tout le monde. À l'époque, je ne faisais pas la différence entre les étiquettes syndicales, mais j'étais prêt à m'engager pour défendre les collègues et négocier »*, explique celui qui a été animateur dans un centre social à Roubaix et qui s'est beaucoup investi dans le monde associatif.

« Je ne lâche rien »

En 2014, sa fédération signe un plan social supprimant 1200 postes à La Redoute, malgré l'opposition des adhérents. Se sentant trahis, une majorité de militants, dont Nordine, claquent la porte de l'organisation et viennent à FO. Ils relancent alors le syndicat qui deviendra majoritaire à l'entrepôt.

En 2018, au départ de la déléguée centrale, il est élu responsable de la section. Son moteur, être utile aux salariés. *« Il y a beaucoup de précarité dans les sites industriels, alors je ne lâche rien »*, poursuit celui qui a dû négocier, en tant que représentant du personnel, plans sociaux, restructurations, fermetures de magasins puis l'externalisation.

C'est sans hésiter qu'il a appelé à la mobilisation dès le mois de février pour préserver les acquis sociaux des salariés de



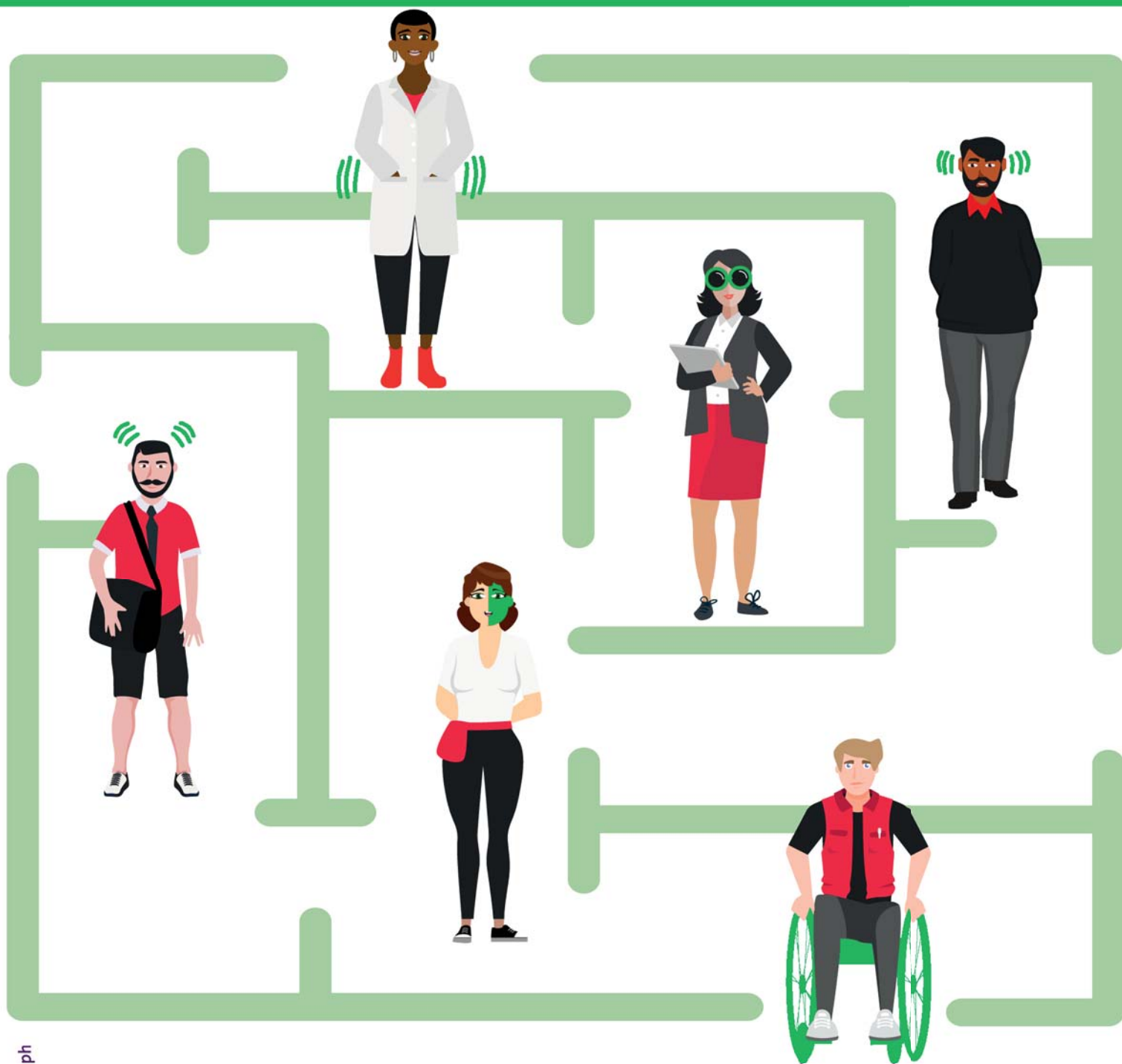
l'entrepôt dans le cadre du transfert. D'autant que ce dernier entraîne le passage de la convention collective de la vente à distance à celle de la logistique, moins-disante à ses yeux. *« Au départ, ID Logistics ne mettait rien sur la table. J'ai réuni les adhérents et les délégués FO et on est rentrés dans un blocage dur du site »*, raconte-t-il.

La bataille a duré quatre mois, avec le soutien des collègues de La Redoute. Et les salariés ont obtenu, pour les six ans du contrat commercial avec l'enseigne, le maintien de l'accord de 2016 concernant notamment la rémunération, l'organisation du travail et les jours de congés. *« On y a laissé des plumes du point de vue financier, de la santé et de la vie de famille. Mais on ne regrette rien car on est allés au bout des choses et elles ont été bien faites. Seule la prime de transfert n'a pas été à la hauteur »*, estime le militant.

La combativité de FO a été reconnue lors des élections professionnelles. Avec sept sièges de titulaires sur dix et 60% de représentativité, le syndicat est sorti majoritaire du scrutin organisé en octobre chez le nouvel employeur. L'équipe a désormais tous les atouts en main pour négocier sur les sujets non couverts par l'accord de 2016, comme l'intéressement, la participation ou le travail les jours fériés.

Clarisse Josselin

FO JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP 27 NOVEMBRE 2025 – PARIS



Travailler à l'égalité
POUR CEUX QUI VIVENT
avec une différence